

15th MSP APMBC
Statement by Switzerland
Agenda item: financing

Madame le Président,

En tout premier lieu, je tiens à exprimer une fois encore notre gratitude à l'endroit du Chili pour les mesures qu'il a prises afin d'assurer la tenue de cette réunion. Le fait que celle-ci ait été menacée pour des raisons financières est source de préoccupation. Par ailleurs, le fait que le Chili se soit retrouvé confronté à une situation extrêmement difficile et ait dû en bout de course assumer des coûts qui doivent normalement être financés par l'ensemble des Etats parties soulèvent des questions fondamentales tout comme de principe.

Nous tenons également à rappeler que l'Assemblée annuelle des Etats parties joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la convention, et que si nous entendons atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, notamment celui de 2025, nous devons pouvoir nous appuyer sur des structures pleinement fonctionnelles. Enfin, toute présidence devrait pouvoir focaliser son attention sur les efforts de mise en œuvre plutôt que les voir détourner à d'autres fins. Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'appeler l'ensemble des Etats parties à respecter l'ensemble de leurs obligations au titre de la convention, y compris celles de nature financière,

Les difficultés auxquelles nous nous sommes retrouvés confrontés dans l'organisation de cette Assemblée ont essentiellement deux origines. Premièrement, l'application de la part de l'ONU de nouvelles normes administratives. Ce développement, requis par les Etats membres de l'ONU, a pour conséquence que les paiements concernant le financement d'une réunion doivent se faire en amont de celle-ci. Tous les Etats parties n'étaient pas forcément au fait de cette implication mais il sera important qu'ils intègrent cet élément dans le futur

Le deuxième problème est pour sa part plus conséquent. Des Etats parties accumulent maintenant depuis des années des arriérés de paiement qui ne peuvent que rendre la situation intenable à terme,

Afin d'assainir la situation et de prévenir que celle-ci ne puisse se répéter, la réalisation de plusieurs mesure pratiques nous semblent nécessaires, comme la dernière résolution en 1^{ère} Commission de l'AGNU concernant la convention nous y invite. Premièrement, il conviendra d'entamer un dialogue avec les services de l'ONU afin de mieux cerner les implications des nouveaux systèmes administratifs mis en place. Deuxièmement, un dialogue avec les Etats ayant des arriérés de paiement conséquents sera nécessaire afin notamment de déterminer comment ceux-ci seront résorbés.

Et troisièmement, il serait à notre sens opportun d'approfondir la possibilité d'élaborer des règles financières pour la convention pouvant être adoptées lors de la prochaine réunion des Etats parties. En d'autres termes, des règles précisant les délais pour les paiements, les démarches entreprises dès qu'un retard est constaté, pour ne donner que deux exemples. Nous pouvons nous appuyer sur les règles financières adoptées par de nombreuses autres conventions dans cet exercice.

Afin de s'assurer que ce dossier soit traité de la manière la plus efficace possible, il nous semblerait opportun que cette Assemblée mandate la présidence à venir de la Convention de mener à bien cette tâche.